

**Restitution de l'atelier territorial pauvreté
du département de la Marne
du 29 novembre 2013**



Une démarche partenariale

Une préparation de l'atelier territorial par un comité de pilotage partenarial constitué par :

- Le conseil général de la Marne
- Des représentants des communes et des ccas
- La CAF de la Marne
- La MSA
- Des associations du champ social
- L'ARS
- Les missions locales
- Les services de l'Etat

Une animation partenariale des 2 ateliers de réflexion, avec un binôme Conseil Général/Etat et un binôme CAF/Etat



2 ateliers de réflexion ont été organisés

☐ Atelier 1 : Comment garantir un accès et un maintien des droits en milieu rural

- Un tiers de la population de la Marne vit dans une commune rurale , soit près de 186 000 personnes

☐ Atelier 2 : Comment éviter les ruptures dans la prise en charge des jeunes en précarité

- Les jeunes non insérés représentent 16,1 % de la population des 18 à 24 ans
- Le taux de pauvreté des 20 à 24 ans est de 20,5 % (19 % en France métropolitaine)



Synthèse de l'atelier 1

comment garantir un accès et un maintien des droits en milieu rural

☐ 2 Actions ont été présentées :

- l'expérimentation menée par la MSA Ardennes, Marne, Meuse, avec des rdv prestations et des visites à domicile ou en centre de proximité
- L'action DECID menée par le Conseil Général sur 2 communes avec un fort taux de bénéficiaires du RSA



Synthèse de l'atelier 1

comment garantir un accès et un maintien des droits en milieu rural

❑ Les éléments principaux du débat

- assurer la **coordination de l'ensemble des partenaires** qui interviennent sur un territoire
- Travailler sur **des parcours individualisés** et acceptés pour chaque usager
- Définir **un référent unique** pour certains usagers qui les suit sur l'ensemble du parcours et des dispositifs
- Améliorer **le repérage des difficultés** : ex dans le monde agricole, le manque des soins aux animaux, les productions non conformes, ex pour les jeunes, la non implication des parents dans le parcours des jeunes
- Identifier **les difficultés concrètes d'un territoire** : ex les freins à la mobilité, l'accès à des produits de consommation à un prix réduit.



Synthèse de l'atelier 1

comment garantir un accès et un maintien des droits en milieu rural

❑ Les deux propositions de l'atelier 1

- Mettre en place des réseaux de partenaires par territoire, ou améliorer les réseaux existants et développer l'aspect pluridisciplinaire de la prise en charge des situations complexes.
- Tenir compte des réalités de chaque territoire, pour l'animation du réseau, les modalités de repérage, les actions de proximité, les réponses à apporter



Synthèse de l'atelier 2

Comment éviter les ruptures dans la prise en charge des jeunes en précarité

❑ 3 Actions ont été présentées :

- un projet expérimental « pass'logement jeunes » de suivi des jeunes en hébergement par le Club de prévention d'Epernay
- Le bilan du dispositif SAS logement du Conseil Général de la Marne
- Les actions sports et santé du foyer Princet Ozanam de Reims

❑ 2 jeunes ont témoigné pendant cet atelier :

- Laura qui a expliqué la nécessité parfois de se poser avant de pouvoir s'engager dans un projet d'insertion et le souhait après une enfance en foyer de ne pas être à nouveau hébergée dans une structure collective
- Raphaël qui a dit l'importance du sport pour retrouver le goût de l'effort, croire à nouveau en soi, recréer des liens surtout après une rupture avec les parents.



Synthèse de l'atelier 2

Comment éviter les ruptures dans la prise en charge des jeunes en précarité

❑ Les éléments du débat :

- être attentifs aux **sorties de dispositifs** (jeunes sortants d'un foyer pour jeunes mineurs, les jeunes sortants de prison)
- accepter et permettre **le temps de pause** avant de demander l'engagement dans un projet. Accepter la non demande tout en assurant la prise en charge matérielle du jeune pendant cette période si nécessaire.
- Faire **adhérer le jeune à des objectifs** autres que ceux de la vie quotidienne, des besoins primaires,
- Travailler sur **un référent pour l'ensemble du parcours**, au-delà des référents par dispositif.
- ne pas renoncer à l'aide de **la famille** : éviter la rupture familiale et envisager le cas échéant un travail sur la parentalité .
- Envisager une place et des aides pour **les tiers aidants**.
- Garantir un minimum de **ressources** pour les jeunes (garantie jeunes)
- Assurer **la coordination** de l'ensemble des intervenants, un travail en réseau,



Synthèse de l'atelier 2

Comment éviter les ruptures dans la prise en charge des jeunes en précarité

▣ Les deux propositions de l'atelier 2:

- Elaborer un contrat ou un pacte de territoire : avec la mutualisation des moyens mobilisables, le renforcement des coordinations locales, l'identification des parcours mais aussi la désignation d'un référent pour les situations complexes
- Adapter les modalités d'hébergement et les dispositifs à la spécificité des jeunes

